



**Association Accueil, Restaurant Scolaire  
"Les Voyageurs"**

17 Rue de Châteaubriant - 44590 DERVAL  
Tél : 02 28 50 47 41

e.mail : [lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr](mailto:lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr)  
site : [www.lesvoyageurs-derval.com](http://www.lesvoyageurs-derval.com)

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Pôle Enfance  
4 rue du Tourniquet  
44590 DERVAL  
Tél : 09 72 92 08 39**

**Année scolaire 2025-2026**

*Document revu et validé par l'association pour la rentrée 2025-2026*

## Article 1 : adhésion à l'Association

**Adhésion obligatoire : 10 € par famille.**

L'adhésion vous permet d'utiliser tous les services de l'association (restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil du mercredi) durant l'année scolaire 2025-2026.

**Adhésion = Acceptation du règlement intérieur**

## Article 2 : lieu et caractéristiques d'accueil

L'Accueil périscolaire est situé au Pôle Enfance, 4 rue du Tourniquet - 44590 DERVAL.

Compte-tenu des règles définies par la DRAJES (la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), la capacité d'accueil est actuellement de 80 enfants (35 places pour les maternelles et 45 places pour les élémentaires).

L'accueil est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de classe, de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Les parents veilleront à respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture, pour la bonne marche du service.

- **Le matin**

Le(s) enfant(s) sera (seront) déposé (s) à l'accueil par les parents (ou une autre personne responsable) durant les heures d'ouverture et confié (s) au responsable de l'accueil.

Les enfants sont emmenés dans les écoles (dans les classes pour les maternelles) par les animatrices.

- **Le soir**

Les animatrices prendront en charge les enfants de l'école du Tourniquet à 16h30 et ceux de l'école Sainte Marie à 16h35.

Les parents (ou une autre personne responsable) viendront chercher leur(s) enfant(s) dans l'accueil en prévenant le responsable.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les enfants ne viennent pas plus de deux heures par jour à l'accueil périscolaire afin de respecter leur rythme.

- **Fourniture des petits déjeuners et des goûters**

**Les petits déjeuners et les goûters sont à fournir par les parents. Nous disposons d'un four micro-onde pour réchauffer en cas de besoin.**

## Article 3 : Modalités d'inscription

**L'inscription préalable des enfants est obligatoire.** Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel, veuillez consulter la note explicative (annexe 1) sur le site internet : [www.lesvoyageurs-derval.com](http://www.lesvoyageurs-derval.com) dans la rubrique « documents administratifs » ainsi que le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : <https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs>.

Pièces à saisir lors de votre inscription :

- **Mon profil :**

- Mes coordonnées : au minimum 1 numéro portable
- Mon adresse
- Mes informations personnelles : numéro d'allocataire et régime social

- Mes assurances : transmettre la copie de votre responsabilité civile en utilisant l'icône « Mes Documents » + ajouter un nouveau document
- Mes enfants : Sélectionner « Plus de détails » sur chaque enfant.
  - Autorisations : sortie et photographie.

#### Article 4 : Tarifs et modalités de réservation

Les tarifs sont fixés par l'association après avis de la CAF qui subventionne l'accueil périscolaire et s'appliquent selon le quotient familial. Tarifs valables pour l'année civile :

Facturation au  $\frac{1}{4}$  d'heure :  $QF \times 0.0025 / \text{heure}$ . Tout quart d'heure commencé est dû.

Le Quotient Familial plancher est positionné à 258 €.

Le Quotient Familial plafond est positionné à 1290 €.

Exemple :

Vous avez un quotient familial de 855€

$855 \times 0.00245 = 2.09\text{€}$  pour une heure d'accueil périscolaire

Nous mettons à jour les quotients familiaux en début d'année civile. Pour tout changement du quotient familial en cours d'année, il est impératif de nous faire parvenir la nouvelle attestation.

Dans le cas contraire, aucune demande de régularisation rétroactive de facture ne pourra être satisfaite.

<b>Réservations Régulières</b>	<b>SUR LE LOGICIEL, le vendredi avant 15h pour la semaine suivante.</b> <i>Pour des réservations régulières, nous vous conseillons de faire une « réservation en masse »</i>
<b>Réservations exceptionnelles</b>	<b>Téléphonez au 09 72 92 08 39 dès que possible et laissez un message sur le répondeur</b> <i>VOUS POUVEZ AUSSI ENVOYER UN MAIL</i>
<b>Annulations</b>	<b>Téléphonez au 09 72 92 08 39 dès que possible</b> <i>VOUS POUVEZ AUSSI ENVOYER UN MAIL</i>
<b>Présences imprévues</b>	<b>Téléphonez au 09 72 92 08 39 dès que possible</b> <i>Les enfants seront accueillis en fonction du nombre de places disponibles.</i>
<b>Absences imprévues</b>	L'enfant n'est pas à l'école et il ne vous était pas possible d'anticiper l'absence. <b>Prévenir par mail ou par téléphone au 09 72 92 08 39, laissez un message sur le répondeur.</b>
<b>Absences d'enseignants</b>	<b>Téléphonez au 09 72 92 08 39 dès que possible pour annuler si besoin</b> <i>VOUS POUVEZ AUSSI ENVOYER UN MAIL</i>
<b>En cas de grève des enseignants</b>	<b>Vous n'avez rien à faire</b> <i>Les enfants seront accueillis si besoin sauf si l'école est fermée.</i>
<b>En cas d'aléa majeur</b> (exemple : canicule, neige...)	<b>Appelez pour annuler au 09 72 92 08 39 et laissez un message sur le répondeur</b> <i>Les jours suivants, si la perturbation persiste, la procédure habituelle d'annulation reprend ses droits.</i>

## Article 5 : La facturation

Vous recevrez un mail en début de mois, vous informant que votre facture est consultable sur votre portail famille. **Le prélèvement sera effectué le 7 de chaque mois.** En cas de rejet du prélèvement par votre banque, nous vous demanderons de remplir le document Annexe 2.

Attention, **une seule facture** vous sera adressée pour tous les services de l'association.

Veillez à nous communiquer vos changements de RIB dans les plus brefs délais. Pour tous changements de coordonnées bancaires entraînant un rejet du prélèvement, les frais imputés à l'association vous seront facturés. Actuellement, ils sont de 14.90€. Ces frais seront aussi ajoutés aux factures lors d'une contestation de prélèvement de votre part.

## Article 6 : Le personnel

Pour le temps du midi, l'association emploie 16 personnes. L'encadrement des enfants est assuré par plusieurs personnes (en moyenne 1 encadrant pour 12 enfants). L'une de ces personnes à la fonction de directrice et est titulaire du BPJEPS (Mme Mireille LEBRETON). Les autres personnes sont animatrices (la plupart avec une qualification de type BAFD, BAFA ou CAP petite enfance).

## Article 7 : sécurité, allergies, traitements médicaux...

- Toute absence doit être signalée à la responsable.
- Toutes allergies et régimes particuliers doivent être signalés à la responsable en début d'année.
- Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments. Le personnel n'est pas autorisé à délivrer des médicaments même sous ordonnance.
- En cas d'urgence (chute sévère ou autre), nous faisons appel au 15 ou à un médecin disponible au cabinet médical de Derval. Nous tenons les parents informés.
- Comme à l'école, il est fortement déconseillé aux parents de laisser leurs enfants apporter des objets de valeur ou des jouets personnels ; en cas de perte ou de détérioration, notre assurance ne couvre pas les dommages et nous déclinons toute responsabilité.
- Tous les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant.
- Cas particulier des lunettes et autres appareils : pendant certains jeux sur la cour, les enfants gagneront à les confier à notre personnel de surveillance... sinon, nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas de bris accidentel ou de détérioration.

## Article 8 : sanctions

### **en cas de non-respect par une famille de nos règles et contraintes de fonctionnement**

- 1/ Les parents feront l'objet d'un rappel à l'ordre verbal et/ou écrit en référence au présent règlement.
- 2/ Les parents seront convoqués par le bureau représenté par le ou la Président(e).
- 3/ Si la situation ne change pas, la famille recevra un courrier recommandé avec accusé de réception.
  - pour une exclusion en cours d'année
  - ou
  - un refus d'adhésion l'année suivante

## A lire avec l'enfant :

**Les règles du Vivre ensemble sont identiques à celles de l'école  
(annexe 3)**

### Les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire sont tenus :

- D'observer un comportement correct et respectueux vis-à-vis des adultes et des autres enfants,
- De respecter les règles de sécurité et les règles de vie en collectivité mises en place,
- De prendre soin des locaux et du matériel.

### Les sanctions

**Toutes formes de violence physique et/ou verbale sont strictement interdites.**

**Tout manquement à ces règles entraînera l'application de sanctions graduées et correspondantes à la gravité des faits :**

- Rappel à l'ordre, discussion,
- Isolement du groupe tout en restant à la vue des adultes,
- Privation du jeu,
- Avertissement écrit adressé aux parents,
- Entretien avec les parents,
- Exclusion temporaire ou définitive.

▪ Si la situation ne s'améliore pas, la responsable adressera aux parents un courrier **d'avertissement** et informera le président de l'association

Ce courrier devra être retourné signé par les parents.

▪ En fonction des faits, la responsable et le Bureau de l'association pourront convoquer les parents

Si aucune amélioration n'est observée, l'Association pourra décider d'exclure l'enfant **momentanément**, voire **définitivement** après information à la mairie.

**NB : les parents seront tenus pour responsables des dégradations volontaires causées par leur enfant aux locaux ou au matériel.**

En cas d'interrogations, merci de contacter la responsable, Mme Lebreton Mireille

Le bureau

## Inscription à l'Association « Les Voyageurs »

L'association propose 3 services : le périscolaire, l'accueil du mercredi et le restaurant scolaire.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel de réservation et afin de créer votre fiche famille, vous devez nous communiquer votre adresse mail ainsi que les informations ci-dessous. Par mail, veuillez nous transmettre une photo pour les maternelles afin d'identifier le porte manteau de votre enfant.

Enfant vivant dans un foyer	Enfant ayant 2 foyers (garde alternée...)
Une seule adresse mail qui doit gérer tout le dossier	Une adresse mail par parent pour que chacun puisse gérer son dossier dans le logiciel. <b>Informez l'association sur le mode de garde</b>
<input type="checkbox"/> Foyer utilisant ce logiciel pour un autre enfant	
Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Adresse mail : .....@..... .....	Adresse mail : .....@..... .....
Semaines : Paires <input type="checkbox"/> Impaires <input type="checkbox"/>	Semaines : Paires <input type="checkbox"/> Impaires <input type="checkbox"/>
CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>	CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/>
N°Allocataire : .....	N° Allocataire : .....
<b>Enfants</b>	
Ecole Fréquentée : Tourniquet <input type="checkbox"/> Sainte-Marie <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
Niveau de classe : PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/>	
Nom :	Prénom : Né(e) le :...../...../20.....
Nom :	Prénom : Né(e) le :...../...../20.....
Nom :	Prénom : Né(e) le :...../...../20.....

Votre facture sera à régler par prélèvement le 7 du mois suivant. Veuillez remplir le mandat de prélèvement SEPA afin de saisir votre IBAN dans le logiciel et joindre un RIB.

Lorsque votre dossier sera complet, vous recevrez un mail de « noreply@3douest.com » demandant de créer votre mot de passe. Attention, le lien est valable 24 heures. Il peut arriver que le message arrive dans vos indésirables (ou spams). Si le mail met trop de temps à arriver, n'hésitez pas à nous consulter.

Vous pourrez accéder à votre espace parents : <https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs>

Lors de la première connexion, nous vous conseillons de contrôler toutes vos coordonnées et de compléter votre dossier : Nom, Prénom, Numéro de téléphone, numéro d'allocataire et régime social... (voir article 3 des règlements intérieurs)

Vous pourrez faire vos réservations pour les 3 services en suivant les règlements intérieurs en consultation sur notre site internet : <http://www.lesvoyageurs-derval.com/>.

En cas d'interrogations, nous vous conseillons de consulter le document d'aide que vous trouverez sur la page d'accueil du logiciel ou de contacter les responsables des services.

Nous vous informons que les bureaux de l'association sont fermés lors des vacances scolaires, veuillez anticiper vos inscriptions.

## Modalités en cas de rejet du prélèvement

## Annexe 2

Votre banque a refusé le prélèvement du 07/.../... d'un montant de.....concernant la facture du mois de.....

- J'autorise l'association à représenter les prochaines factures en prélèvement à la date du 07/.../..... En cas de nouveau refus par votre banque, l'association vous facturera les frais de rejet soit 14.90€ sur la facture suivante.
- Je souhaite venir régler cette facture en espèces ou en chèque avant la fin de ce mois :  
Veuillez contacter le pôle enfance au 09 72 92 08 39 ou le restaurant scolaire au 02 28 50 47 41 afin de programmer un rendez-vous.

Veillez cochez la proposition que vous souhaitez et nous la transmettre par courrier ou par mail avant la fin de ce mois.

Date : .....

Signature avec mention « Bon pour

accord »



## Vivre ensemble

Les 6 règles à respecter	Si je ne respecte pas, alors :
<p><b>1.</b> J'ai le droit <b>d'être respecté</b>. Je dois <b>respecter les autres</b> (les adultes et les enfants).</p>	<p>J'aurai un temps de réflexion avec l'adulte référent. Je devrai m'excuser, mes parents peuvent être avertis ou convoqués.</p>
<p><b>2.</b> Je dois <b>être poli</b> avec les autres (avec les adultes et les enfants). « Bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît. »</p>	
<p><b>3.</b> Il est <b>interdit d'être violent</b> physiquement et verbalement (bagarres, gros mots, insultes, moqueries).</p>	
<p><b>4.</b> Je dois respecter les <b>consignes de sécurité</b> données par les adultes.</p>	<p>J'aurai un temps de réflexion avec l'adulte référent. Si je persiste à désobéir, je passerai plusieurs récréations sous surveillance (pour ma sécurité et celles des autres).</p>
<p><b>5.</b> Je dois respecter <b>le matériel, les locaux, le mobilier et la propreté</b> des lieux.</p>	<p>Je nettoie si j'ai sali. Mes parents seront informés ou convoqués si j'ai cassé/détérioré quelque chose.</p>
<p><b>6.</b> Je dois respecter les <b>consignes sanitaires</b>.</p>	<p>Les règles me seront rappelées.</p>

Ces 6 règles s'appliquent sur le temps périscolaire, le restaurant scolaire et le temps scolaire des deux écoles primaires de Derval. La bienveillance et l'exigence garantissent des journées agréables pour tous.